



Fait à Strasbourg, le 4 décembre 2014

Michel HOFF, président

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel **Alsace**

Avis n° 109

Liste Rouge des champignons supérieurs en Alsace

Réunion du 11 septembre 2014, point 3

Le contexte

La Liste Rouge de l'UICN constitue l'inventaire mondial le plus complet du risque d'extinction des espèces végétales et animales. Elle s'appuie sur une série de critères précis pour évaluer le risque d'extinction de milliers d'espèces et de sous espèces, sur la base des connaissances scientifiques disponibles. Son but essentiel est d'identifier les priorités de conservation, de fournir des bases cohérentes pour orienter les politiques publiques, de mobiliser l'attention du public et des responsables politiques sur l'urgence et l'étendue des problèmes de conservation, et d'inciter tous les acteurs à agir en vue de limiter le taux d'extinction des espèces.

Au niveau national, la Liste Rouge des espèces menacées en France est réalisée par le Comité français de l'UICN et le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), en collaboration avec de nombreuses organisations. Cet inventaire de référence contribue à mesurer l'ampleur des enjeux, les progrès accomplis et les défis à relever pour la conservation des espèces en France.

Au niveau des régions administratives de France métropolitaine, de plus en plus de démarches d'élaboration de Listes Rouges régionales voient le jour, destinées à fournir des inventaires des espèces menacées et à guider les politiques régionales de leur conservation.

En Alsace, un livre regroupant les Listes Rouges des 15 groupes taxonomiques suivants : mammifères, reptiles, amphibiens, oiseaux, poissons, crustacés décapodes et branchiopodes, rhopalocères, zygènes, orthoptères, libellules, mollusques, champignons, plantes à fleurs, fougères et habitats a été publié en 2003. L'élaboration de nouvelles Listes Rouges est engagée sur la base de la méthodologie UICN. Deux groupes supplémentaires sont étudiés, les apidés et les syrphes qui ne font pas l'objet d'une labellisation UICN du fait de la carence en spécialistes.

Le CSRPN est invité à accompagner cette démarche. Son avis est sollicité sur la méthodologie générale. Il est ensuite consulté sur l'application de la méthodologie à chacun des groupes taxonomiques. La méthodologie mise en œuvre pour les habitats a fait l'objet d'un examen spécifique du CSRPN.

Le présent avis concerne la Liste rouge des Champignons supérieurs.



Questions

L'avis du CSRPN est sollicité sur les questions suivantes :

- **la méthodologie UICN est-elle correctement adaptée pour ce qui concerne les champignons supérieurs ?**
- **la démarche d'élaboration et l'expertise mobilisée sont-elles de nature à aboutir à une liste pertinente ?**
- **la Liste Rouge proposée reflète-elle le degré de menace pesant réellement sur les espèces ?**

Supports de réflexion

- la Liste Rouge des champignons supérieurs datée de septembre 2014 et les tableaux complémentaires apportant la justification des choix de classification réalisés ;
- l'avis UICN du 8 septembre 2014 sur la méthodologie et la démarche de mise en œuvre pour l'élaboration de la Liste rouge des champignons supérieurs d'Alsace
- la présentation faite au CSRPN le 11 septembre 2014 par les représentants des associations ODONAT et SEMHV, responsables respectivement de la coordination des listes rouges d'Alsace et de la liste rouge des champignons ;
- les réponses aux questions posées par les membres du CSRPN.

Analyse

4446 taxons (incluant 3951 espèces, 1 sous-espèce, 360 variétés, 134 formes) de champignons ont été confrontés à la méthodologie de l'UICN.

Parmi ceux-ci, 29 taxons n'ont pas été évalués et ont été classés dans la catégorie "Non applicable" [NA]. Ces cas de figure concernent les taxons introduits après 1500 (habitat artificiel ou taxon associé aux essences non autochtones).

Sur les 4417 taxons évalués, 9 figurent dans la catégorie CR soit, « en danger critique », 93 dans la catégorie EN soit, « en danger », 315 dans la catégorie VU soit « vulnérable », 395 dans la catégorie NT, soit « quasi menacée », 1764 dans la catégorie LC, soit « préoccupation mineure », 1841 dans la catégorie DD, soit « données insuffisantes ».

Sur les 3924 espèces évaluées (infra-taxons exclus du calcul), 399 sont inscrites sur Liste rouge, soit 10,2% des espèces évaluées.

L'avis croisé de plusieurs experts (Patrick Laurent pour la SEMHV, Jean-Luc Muller pour la SMHR, Dominique Schott pour la SMS) a été réuni en comité d'évaluation. Le comité était accompagné d'un évaluateur neutre (ODONAT) lors



de l'élaboration de la liste. La liste présentée au CSRPN bénéficie d'un avis favorable de l'UICN daté du 8 septembre 2014.

Le comité d'évaluation s'est assuré de la validité de l'ensemble des données utilisées, de l'objectivité de l'utilisation des critères et catégories UICN sur la base des seuils numériques définis.

L'ensemble des données (passées et actuelles) permettant d'obtenir une image fidèle de la connaissance actuelle des taxons dans la région ainsi qu'un aperçu de la situation des taxons dans un passé récent (sur les 30 dernières années) a été mobilisé.

Les informations sur les possibilités d'échanges entre les populations régionales et extra-régionales ont été recherchées, et, compte tenu des résultats, il a été considéré qu'aucun ajustement de catégorie n'était justifié.

La liste des espèces présentes dans la région a été correctement établie à partir de l'inventaire établi par Bernard Crozes et Daniel Doll, et est cohérente avec le référentiel taxonomique TaxRef 7.0, complété par les référentiels internationaux tels que AscoFrance et Index Fungorum.

La reconnaissance des champignons se fait sur l'appareil reproducteur (carpophores) dont on connaît l'irrégularité des apparitions. La notion d'espèces est aussi un élément encore difficile à établir chez les champignons.

La date de prise en compte est l'année 1980 soit un recul de plus de 30 ans, ce qui semble cohérent avec le développement de la mycologie en Alsace et donc l'acquisition de connaissances sur la répartition des espèces dans cette région.

L'établissement de la liste se fonde majoritairement sur la notion d'habitat. Cependant les 4 critères (A, B, C, D) de l'UICN ont été appliqués et utilisés à des degrés divers. Le principal critère utilisé reste le critère B lié au déclin ou fragmentation de l'habitat, et a permis essentiellement le classement en espèces vulnérables (VU). L'utilisation de celui-ci paraît le plus logique et facile à appliquer pour les champignons, le déclin et /ou la destruction de leur habitat semble le plus facile à apprécier comparé à l'évaluation des populations (critère A réduction de la population).

Le grand nombre d'espèces notées DD data deficient (41,7% des taxons évalués, pour lesquels le niveau de connaissance est insuffisant) dénote d'une grande prudence et rigueur des auteurs par rapport aux connaissances disponibles pour le classement en liste rouge.

Concernant les familles recensées, celles comportant des espèces saprotrophes, de petite taille, d'apparition souvent fugace sont peu présentes (cas des Mycénacées), ceci est lié sans doute à l'occurrence de leur carpophore, leur difficulté de détermination et donc aux manques de connaissances de la distribution de ces espèces.

Les résultats obtenus reflètent l'état de menace actuel mesurable pesant sur les taxons en Alsace.



Avis

Le CSRPN considère que :

- **la méthodologie UICN est correctement mise en œuvre ;**
- **les critères de l'UICN ont été bien adaptés et bien appliqués au règne des champignons dans la mesure des connaissances disponibles ;**
- **la démarche d'élaboration de la Liste Rouge est de nature à aboutir à une liste pertinente pour les taxons concernés en Alsace ;**
- **la Liste Rouge proposée reflète le degré de menace pesant sur les taxons, compte tenu des connaissances mobilisables.**

Le CSRPN recommande de conserver pour l'avenir la colonne remarque qui accompagne le document de travail et donne des compléments d'informations sur l'habitat et la rareté présumée de l'espèce.